



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-202

AVENANT À LA DÉCISION N°2026-155 EN DATE DU 11 MARS 2026 RELATIVE À LA CONVENTION D'ACCUEIL DE COMPAGNIE EN RÉSIDENCE POUR LA PIÈCE DE THÉÂTRE "NE T'ARRÊTE PAS DE COURIR" AU THÉÂTRE MADELEINE-RENAUD DE TAVERNY ENTRE LA COMMUNE DE TAVERNY ET LA SOCIÉTÉ ATELIER THÉÂTRE ACTUEL

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 166-2021-CU04 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 portant approbation de la convention cadre relative à l'accueil de compagnies dans les résidences artistiques,

Vu la délibération n° 027-2026-JUR03 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation de compétences consenties par le Conseil municipal au Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Maire n° 2026-155 en date du 11 mars 2026, relative à la convention d'accueil de compagnie en résidence pour la pièce de théâtre « NE T'ARRÊTE PAS DE COURIR ! » au théâtre Madeleine-Renaud de Taverny entre la Commune de Taverny et la société ATELIER THÉÂTRE ACTUEL,

Vu les récépissés en date du 14 mai 2025 portant attribution des licences temporaires d'entrepreneur de spectacles vivants des 3 catégories respectivement référencées PLATESV-R-2025-003049 pour le théâtre Madeleine-Renaud et PLATESV-R-2025-003051, PLATESV-R-2025-003053 pour la Commune de Taverny,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les horaires d'accueil de la compagnie en résidence ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

L'article 2 de la décision n° 2026-155 en date du 11 mars 2026 est modifié comme suit :

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

095-219506078-20260422-8938-AR-1-1

Réception en sous-préfecture le : 24 avril 2026

Publication le : 24 avril 2026

« La présente convention est conclue pour la période du mardi 21 avril 2026 au samedi 25 avril 2026 et du lundi 27 avril 2026 au samedi 2 mai 2026, selon le calendrier suivant :

- du mardi 21 au jeudi 23/4/26 : de 9h à 18h ;
- le vendredi 24/4/26 : de 9h à 21h ;
- le samedi 25/4/26 : de 9h à 18h ;
- le dimanche 26/4/26 : journée OFF ;
- le lundi 27/4/26 : de 9h à 18h ;
- du mardi 28/4 au jeudi 30/4/26 : de 9h à 18h ou de 10h à 19h ;
- le vendredi 1^{er} mai 2026 : journée OFF ;
- le samedi 2/5/26 : de 10h à 19h et représentation à 20h30.

L'accueil en résidence de L'ÉQUIPE ARTISTIQUE, d'une durée totale de 10 jours, se déroulera selon un planning défini entre L'ÉQUIPE ARTISTIQUE et la structure d'accueil. »

Article 2 :

Les autres articles de la décision n° 2026-155 en date du 11 mars 2026 relative à l'accueil de compagnie en résidence pour la pièce de théâtre « NE T'ARRÊTE PAS DE COURIR ! » au théâtre Madeleine-Renaud de Taverny entre la Commune de Taverny et la société ATELIER THÉÂTRE ACTUEL restent inchangés.

Article 3 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 22 avril 2026

Le Maire,

A blue ink signature of Florence Portelli is written over a circular official stamp of the Commune de Taverny. The stamp contains the text 'COMMUNE DE TAVERNY (95150)' and a central emblem.

Florence PORTELLI